



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prescription de la PrEP en tant que traitement préventif contre le VIH

Question écrite n° 31818

Texte de la question

M. Fabien Lainé interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prescription de la prophylaxie pré-exposition (PrEP) en tant que traitement préventif contre le VIH. La prophylaxie pré-exposition (PrEP) est une stratégie de réduction du risque de contracter le VIH fondée sur l'utilisation d'un médicament antirétroviral à prendre au cours d'une période d'exposition à un risque de contamination. Cette prescription s'accompagne d'un protocole de suivi renforcé et individualisé en santé sexuelle comprenant notamment de dépistages réguliers des IST, même lorsqu'elles sont asymptomatiques. Bien que la PrEP soit accessible en générique et remboursée à 100 % par la sécurité sociale, ce traitement reste méconnu des populations les plus exposées au VIH, notamment les travailleurs du sexe, les personnes homosexuelles et transgenres, les usagers de drogues par voie intraveineuse. Cette méconnaissance va de pair avec un manque d'information institutionnelle et avec la difficulté pour accéder à ce moyen de prévention : il faut d'abord se rendre dans un des centres prescripteurs, soit un Cegidd (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) soit un service VIH des hôpitaux. Très souvent, les plages des rendez-vous sont rares et pour un premier rendez-vous, il faut compter plusieurs semaines. S'ajoutent parfois des jugements sur les pratiques des personnes et leur choix de prévention. Aujourd'hui, un médecin généraliste ne peut prescrire la PrEP dès le premier rendez-vous. Il est uniquement habilité à effectuer le renouvellement de la prescription, ce qui ne lui permet pas d'accompagner le patient dans l'intégralité du parcours de prévention. Coalition PLUS, réseau international de lutte contre le sida, signale que « pour aller plus loin dans la politique de prévention contre le VIH, miser sur les praticiens de proximité, c'est accroître significativement la possibilité pour les personnes de s'informer et de se procurer la PrEP. » Il souhaiterait connaître son avis à propos de cette situation et sur les possibilités d'évolution en vue de faciliter l'accès à ce traitement et à l'information spécifique sur son efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31818

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2020](#), page 5397

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)